

ASSISTANCE CONSEIL ET AUDIT PARIS

« A.C.A.P »

Société à responsabilité limitée

Au capital de 8.000 euros

Siège social : 35, Place Antigone

83110 SANARY SUR MER

485 284 947 RCS Toulon



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023 à 10h00.**

Les associés de la société **ASSISTANCE CONSEIL ET AUDIT PARIS**, société à responsabilité limitée, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de transfert de siège de la société,
- Mise en conformité de l'article 4 des Statuts,
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Sont présents :

- La SAS AUDIT EXPERTISE PATRIMOINE, possédant 500 actions

Monsieur Eddie LOUISOR préside la séance en sa qualité de Gérant de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Gérant, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et, en conséquence, peut valablement délibérer.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société ;
- Le nouveau bail commercial ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non Gérant plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le gérant présente et commente le texte des résolutions soumis à la décision des associés et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

A handwritten signature in blue ink is located in the bottom right corner of the page.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide du transfert du siège de la société à compter du 21/12/2023 :

De : 35, Place ANTIGONE 83110 SANARY-SUR-MER
A : 381 Ancien chemin de Toulon 83110 SANARY SUR MER.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide en conséquence la mise à jour de l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : **381 Ancien chemin de Toulon 83110 SANARY-SUR-MER**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, Il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance et les associés présents.

Monsieur Eddie LOUISOR,
En qualité de Gérant et représentant légal de l'associé
AUDIT EXPERTISE PATRIMOINE SAS.

